

N° 74

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M Maurice BLIN,

sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 24

Services du Premier Ministre.

IV. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legoux, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allié, René Ballayer, Roland Boscard-Monservin, Jean Chamant, René Chaselle, Bernard Chochoy, Jean Clusel, Marcel Debarga, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francoeur, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Alicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pama, Louis Ferrelin, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (8° légal) : 560 et annexes, 570 (annexe 34) et in-8° 79.
Sénat : 73 (1978-1979).

Loi de finances. — Conseil économique et social.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
Présentation des crédits.....	3
Compte rendu du débat en commission.....	5

Mesdames, Messieurs,

Le montant de la dotation du Conseil économique et social passe en crédits de paiement de 54,07 millions de francs en 1978 à 60,88 millions de francs en 1979, soit une progression de 12,6 % (+ 10,7 % en 1978).

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1978 (en francs).	CREDITS PREVUS POUR 1979			Pourcentage d'augmen- tation par rapport à 1978.
		Services votés (en francs).	Mesures nouvelles. (en francs).	Total (en francs).	
TITRE III					
<i>Moyens des services.</i>					
Première partie. — Personnel :					
Indemnités des membres du Conseil et des sections (31-01).....	36 191 172	36 511 172	+ 1 962 000	40 473 172	+ 11,8
Dépenses de personnel (31-11).....	15 127 364	16 377 364	+ 990 000	17 367 364	+ 14,8
Totaux pour la première partie...	51 318 536	54 888 536	+ 2 952 000	57 840 536	+ 12,7
Quatrième partie. — Matériel et fonc- tionnement des services (34-01) :					
Dépenses de matériel.....	2 780 000	2 780 000	+ 275 000	3 035 000	+ 9,90
Totaux pour le titre III.....	54 078 536	57 649 536	+ 3 227 000	60 875 536	+ 12,6

L'augmentation des dépenses (+ 6 797 000 F) provient d'une extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévus jusqu'au 31 décembre 1978 (+ 3 570 000 F) et d'un ajustement aux besoins des crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil économique et social, notamment pour tenir compte de l'évolution prévisible des rémunérations (+ 3 227 000 F).

Les crédits inscrits en « mesures nouvelles » dans le projet de budget du Conseil économique et social pour 1979 correspondent à deux catégories d'augmentation :

1. Une majoration de 5,4 % par rapport aux services votés a été appliquée aux crédits des chapitres 31-01 (+ 1 962 000 F) et 31-11 (+ 990 000 F) en vue de couvrir l'évolution prévisible des rémunérations publiques en 1979.

Ces deux chapitres : « Indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections » et « Dépenses de personnel » représentent toujours plus de 95 % des dotations du Conseil économique et social.

2. Le crédit inscrit au chapitre 34-01 « Dépenses de matériel » du budget du Conseil économique et social est utilisé essentiellement à la couverture des dépenses de fournitures courantes, de fonctionnement des services et d'entretien du Palais d'Iéna. Les achats de matériels neufs ne représentent en moyenne que 20 à 25 % de la dotation.

En 1978, les acquisitions réalisées pour les besoins des services du Conseil ont permis de poursuivre le programme précédemment engagé — et non encore achevé — de modernisation et de renouvellement du matériel mécanographique et de reprographie. A cet égard, il convient de relever le réajustement au niveau de 10 % en 1979 des crédits du chapitre 34-01 (contre 7,85 % en 1977 et 5,74 % en 1978).

Sur un plan plus général, il importe également de souligner que le Conseil économique et social, affectataire du Palais d'Iéna, ne dispose pas dans cet édifice de locaux en nombre suffisant. Malgré l'accroissement d'activité du Conseil, celui-ci, depuis plus de quinze ans, n'a pu bénéficier d'aucun agrandissement. Il en résulte de permanentes difficultés pour l'installation des services, des commissions et des groupes. Ce grave problème qui n'a pas manqué d'être signalé à l'attention du Gouvernement, pourrait cependant trouver sa solution dans un projet, actuellement à l'étude, d'extension des installations du Conseil dans l'enceinte même du Palais d'Iéna. Ce projet, dont les incidences administratives et financières sont en cours d'examen, fera l'objet le moment venu de propositions précises en ce qui concerne les crédits d'investissement et les dépenses de fonctionnement, à l'initiative du président et du bureau du Conseil économique et social.

Votre Commission des Finances avait, l'année dernière, souligné l'insuffisance des crédits de diffusion et avait souhaité le développement des publications des avis du Conseil.

Les efforts entrepris se sont développés dans deux directions :

1. *Après des pouvoirs publics* : l'information prioritaire du Gouvernement liée à la mission fondamentale du Conseil, est normalement assurée par la transmission des avis, rapports et études dès leur adoption au Premier Ministre et aux Ministres intéressés, ainsi qu'aux directions et services concernés.

Plus récemment les modalités de distribution des documents du Conseil auprès des membres des Assemblées parlementaires ont fait l'objet d'accords précis entre les services du Conseil et ceux de l'Assemblée nationale et du Sénat. En outre, les demandes d'exemplaires supplémentaires qui peuvent être formulées pour tel ou tel avis ou rapport — ce qui se produit assez fréquemment — sont toujours satisfaites.

2. *Auprès de la presse et de l'opinion publique en général* : le Conseil économique et social demeure très attentif à la contribution apportée par les grands moyens d'information, écrits ou audiovisuels, à la diffusion de ses avis, rapports et études.

Dans ce but, toutes facilités sont données aux représentants de la presse écrite et parlée, pour assister aux séances plénières et rendre compte des débats, des votes et des avis adoptés. D'autre part, le Conseil s'est attaché à organiser lui-même la reproduction et la diffusion de ses avis et rapports dès leur adoption en Assemblée et sans attendre leur publication par les soins du *Journal officiel*. Cet effort, qui sera poursuivi, implique toutefois une modernisation progressive des moyens matériels de reproduction dont disposent les services du Conseil économique et social.

Enfin, le Conseil s'efforce d'obtenir, avec le concours d'autres services de l'Etat, la publication de ses avis et rapports sous forme de brochures appelées à une large diffusion. C'est ainsi que l'avis et le rapport adoptés par le Conseil, le 28 juin 1978, et consacrés à la situation démographique de la France a fait l'objet d'une brochure tirée à 5 000 exemplaires par les soins de la Direction de la Documentation française.

..

La commission des Finances a examiné les crédits du Conseil économique et social dans sa séance du 10 octobre.

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre Commission des finances, dans sa majorité, soumet à l'appréciation du Sénat les crédits demandés pour 1979 par le Conseil économique et social.